

# Les travel managers doivent-ils craindre Prism ? | Le Net Expert Informatique



Les travel managers  
doivent-ils craindre  
Prism ?

**Comment fonctionne Prism ? Quel en est l'intérêt pour les compagnies aériennes ? Celui des entreprises ? Qu'en est-il de la confidentialité ? Telles sont quelques unes des questions qui agitent le monde des travel managers.**

**Éléments de réponse.**

Malgré les petits fours, malgré le poisson et la volaille à la julienne de légumes suivie d'un assortiment de desserts programmé pour coïncider avec le service d'un dernier verre de champagne, le dîner aérien organisé le 10 février dernier dans un chic hôtel parisien par l'AFTM – l'Association française des travel managers, dont c'est un des rendez-vous les plus prisés – en a laissé plus d'un sur sa faim... Pour cause : le thème de cette soirée – débat était « Qu'est-ce que Prism ? ». Une question qui n'avait jamais encore été mise sur la table en France, alors même qu'un nombre croissant d'entreprises se la posent en interne. « De nombreuses interrogations sont restées en suspend », confirme le délégué général de l'association, Thibault Barat.

**« Beaucoup d'incompréhension »**

Sur son site internet, Prism – passé il y a trois ans sous le contrôle du groupe américain Sabre – se définit comme le leader de la data sur les voyages corporate, qu'il collecte et consolide pour les compagnies aériennes. « Il y a beaucoup d'incompréhension sur le sujet », souligne néanmoins Thibault Barat, qui rappelle que Prism a commencé à revenir avec insistance aux oreilles des travel managers français alors que l'affaire Snowden était sur le devant de la scène. Une association sulfureuse qu'une autre coïncidence ne fait rien pour atténuer : Prism est aussi le nom donné à un programme de surveillance électronique américain relevant des activités de la NSA... « Nous ne faisons que gérer de la data », a martelé Herman Mensink, vice-président de Prism pour la zone Europe, Moyen Orient et Afrique. Une vocation d'apparence plutôt bénigne qui comporte toutefois d'importantes zones de gris.

**« Que va-t-on faire de nos données ? »**

« Que va-t-on faire de nos données ? », s'est inquiété un travel manager qui participait à ce dîner débat – et qui a tenu à conserver l'anonymat. A en croire les nombreuses questions qui ont fusé, une fois la présentation de Herman Mensink terminée, la protection de données, parfois hautement stratégiques, s'impose comme le souci majeur des entreprises françaises face à la montée en puissance de Prism. Inquiétude balayée d'un revers de manche par son vice-président EMEA: « La vocation du groupe est de gérer des données ». Comprendre : tout autre aspect du programme relève de la négociation entre les entreprises et les compagnies aériennes.

Une auto-justification qui a surtout pour conséquence de mettre en exergue l'un des points du dispositif Prism jugés problématiques : « Aucun contrat n'unit Prism aux entreprises. Ces dernières ne sont en interaction qu'avec les compagnies aériennes, qui, lorsqu'elles contractualisent avec Prism, leur demandent de communiquer leurs données à Prism, tiers avec qui elles n'ont aucun lien légal ». Moyennant quoi les entreprises ont accès à une tarification avantageuse.

La formule n'est pas sans rappeler l'accord déjà en place entre les travel managers corporate français et Air France. Sauf que là, souligne notre travel manager anonyme, « Rentre dans le process un intervenant extérieur qu'on ne maîtrise absolument pas. Quelle garantie avons-nous vis-à-vis de ses agissements ? Et, en cas de litige, qui tranchera ? » (les données collectées en mode cloud par Prism sont stockées, pour une durée d'un an minimum, sur des serveurs situés aux États-Unis).

---

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

---

Après cette lecture, quel est votre avis ?  
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source

<http://www.decision-achats.fr/Thematique/marches-1036/travel-meetings-10135/Breves/travel-travers-Prism-251605.htm> :